

# ACCORD PRÉVOYANCE

## EN MAI, CE SONT LES SALARIÉS QUI PAIENT !



Face à un régime de prévoyance déficitaire, il a été décidé lors des négociations du 26 mars 2021 d'augmenter les cotisations du régime de prévoyance en passant de **0,82%** à **1,08%**, soit une **revalorisation de 26%**. **FO ne s'est pas portée signataire de cet accord.** L'effort fourni pour rééquilibrer le régime de prévoyance est plus important pour le salarié que pour l'employeur. Sur la base d'un SMIC mensuel (1 550 €), cela représente une augmentation de 2,71 € par mois pour le salarié.

**Clause de désignation et taux plancher : des solutions pour une égalité entre les entreprises et entre les salariés**

**FO** a proposé de remédier à certaines malversations du régime, en équilibrant l'effort entre employeurs et salariés. **Certaines ETT (entreprises**

**de travail temporaire) ne sont pas dans le régime de branche, faisant que le mécanisme n'est pas uniforme.** C'est pour ces raisons que **FO** a demandé dès le début des négociations d'avancer sur une clause de désignation, **qui permettrait de ramener toutes les ETT et leurs salariés intérimaires et CDI intérimaires sur un vrai régime de branche.**

**Aussi, depuis le début des négociations, FO demande que soit étudié un taux plancher, applicable à toutes les ETT.** En fixant une cotisation à 1,08%, non seulement la répartition est déséquilibrée mais nous allons nous retrouver avec des employeurs qui ne vont pas verser le même montant.



# ACCORD PRÉVOYANCE

**Un taux plancher payé par les ETT sur un régime désigné permettrait de sécuriser le régime et d'assurer un maintien de l'effort de chaque partie au sein d'un régime unique.**

## Une solution de court terme et inégalitaire

Avec une cotisation fixée à 1,08%, le régime serait bénéficiaire (0,8 Md'€ en 2022) en suivant une projection optimiste. En cas de poursuite de la crise et/ou d'une progression de la montée en charge, le régime sera toujours déficitaire :

Simulation des résultats 2022 (taux à 1,08%)	
"Sinistralité maîtrisée"	"Poursuite de la dérive"
0,8 Md'€	-22,8Md'€

Si la situation ne s'améliore pas, les interlocuteurs sociaux se retrouveront une nouvelle fois autour de la table en 2023 pour choisir entre une augmentation des cotisations et/ou une baisse de la couverture !

L'argent mis sur la table par le patronat pour masquer le déséquilibre de la part employeur/salarié est trompeur : la part employeurs va baisser de **60% à 53,50%** et la part salariés va augmenter, passant de **40% à 46,50%**. Pour **FO**, ce partage équitable de 60/40 ne devait pas être remis en cause, même à titre exceptionnel.

Parmi les solutions proposées, le patronat a adopté celle qui est la plus avantageuse pour lui, et les salariés se retrouvent à prendre en charge une partie plus importante du déficit.

**FO n'a pas signé cet accord qui met à la charge du salarié un déséquilibre causé par la crise sanitaire, sans régler les problèmes de fond du régime de prévoyance. Pour notre organisation, cette solution ne suffit pas à sécuriser le régime : plus de réserves et de nombreux imprévus fragilisent le régime.**

La majorité des OS ayant communiqué leur intention de signer, l'augmentation va s'appliquer à l'ensemble des salariés de la branche à partir

du 1<sup>er</sup> mai 2021. **FO ne manquera pas de surveiller l'évolution de la situation !**

**REJOIGNEZ FORCE OUVRIERE, rejoignez un syndicat engagé, libre et indépendant.**

Bulletin à retourner **par courriel de préférence à : [services@fecfo.fr](mailto:services@fecfo.fr)**, par courrier à **FEC FO**  
54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS ou par tél : 01 48 01 91 95 • site : [fecfo-services-interim.fr](http://fecfo-services-interim.fr)

J'adhère à Force Ouvrière  Je souhaite avoir des informations

Cochez la case correspondante  Permanent  Intérimaire • Société de travail temporaire \_\_\_\_\_

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Mail personnel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_



FEC FO • 54 rue d'Hauteville, 75010 Paris  
Tél : 01 48 01 91 95 • Mail : [services@fecfo.fr](mailto:services@fecfo.fr)

Signature